

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

CREATION D'UNE SECONDE HELISTATION PREFECTORALE SUR LE CHU DE DIJON BOURGOGNE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CHU DIJON BOURGOGNE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Madame Nadiège BAILLE - Directrice Générale

RCS / SIRET

2 6 2 1 0 0 0 7 6 0 0 0 1 3

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
8 AERODROME	Création d'un aérodrome dont la piste de décollage et d'atterrissage a une longueur de moins de 2100 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'une seconde hélistation préfectorale en terrasse au sein du CHU de DIJON BOURGOGNE

4.2 Objectifs du projet

L'hélistation est destinée au transport public de service médical d'urgence par hélicoptère -SMUH. Il est aussi destiné à accueillir des hélicoptères de l'Etat, Sécurité Civile, Gendarmerie, Armée.

La création de cette seconde hélistation répond au besoin croissant de disposer d'une seconde plateforme pour accueillir les hélicoptères compte tenu du nombre élevé de mouvements annuels supérieur à 2000 sans avoir à faire re-décoller un hélicoptère pour libérer la place.

Un second objectif réside dans la diminution du nombre de mouvement d'hélicoptère et donc de diminution des nuisances sonores liés à la seule nécessité de libérer la plateforme actuelle pour accueillir un autre hélicoptère du SMUH.

La création de cette seconde hélistation aura aussi comme objet une diminution des émissions de gaz à effet de serre du seul fait de la diminution effective du nombre d'heures de vol liés aux mouvements pour dégagement de l'hélistation .

La création d'une station d'avitaillement sur l'hélistation est envisagée

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Durant la phase de travaux, l'hélistation actuelle sera maintenue active car les travaux n'impactent pas ou peu l'exploitation.

L'installation de l'hélistation est décomposée suivant l'enchaînement des tâches suivantes :

- Création de la structure support sur la terrasse du bâtiment existant
- Mise en place du plancher FATO de l'hélistation
- Création d'un chéneau pour la collecte des eaux
- Mise en place du filet de sécurité
- Peinture et marquage de l'hélistation
- Mise en place de l'éclairage et des équipements électriques
- Raccordement sur traitement des eaux et hydrocarbures existant
- Mise en place de la protection contre les incendies

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La création d'une seconde hélistation à côté de l'hélistation actuelle autorisera une meilleure disponibilité de la capacité d'accueil des hélicoptères du SMUH des SAMU de Dijon, Nevers, Chalon sur Saône.

La présence de cette seconde hélistation réduira le nombre de mouvement d'hélicoptère liés à des libérations de plateforme.

La présence d'une station d'avitaillement permettra de réduire de manière significative les mouvements liés aux vols pour aller ravitailler sur l'aéroport de Dijon Longvic.

Cette nouvelle infrastructure avec deux hélistations aura un effet très positif en terme de réduction des nuisances sonores, d'émission de gaz à effet de serre, de coût pour le SMUH du à la réduction des heures de vol non utilisées pour les vols SMUH explicitement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

le projet est soumis à :

- Délivrance d'un permis de construire
- Arrêté préfectoral de création d'une hélistation

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur de la plateforme	20 m
Largeur de la plateforme	16 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

CHU Dijon Bourgogne
5, Bd Jeanne d'Arc
21 079 DIJON

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 5° 0 6' 8 6" E Lat. 4 7° 3 2' 1 2" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒

Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'hélistation existante a fait l'objet d'un arrêté préfectoral portant mise en service de l'hélistation du CHU Dijon Bocage Central en date du 15 février 2011.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Faune : perturbations sonores, risque de collision aviaire Flore : pas d'impact
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le seul enjeu concerne le carburant contenu dans le réservoir de l'hélicoptère.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Trafic aérien : mouvement d'hélicoptères pour transporter des patients et du personnel médical, limité à 2000 unités par année à ce jour.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Des nuisances sonores sont générées à proximité de l'hélistation (comme pour l'hélistation actuelle). Elle sont réduites du fait du positionnement en terrasse de l'hélistation. La mise en place d'une deuxième hélistation à pour objectif de réduire les mouvement des hélicoptères (donc les nuisances sonores) qui sont à ce jour obligés d'avitailer à l'aéroport Dijon Longvic.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒	☐	Combustion du carburant (kérozène), quasi inodore et sur des périodes de temps très courtes quelques minutes avant et après un mouvement.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Limitées au phase d'atterrissage et de décollage des hélicoptères, soit moins de 150 h/an Vibrations lors des mouvements d'hélicoptères, mais celles-ci sont absorbées par la structure de l'hélistation (peu d'impact pour le bâtiment ou les occupants).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Un balisage lumineux de basse intensité sera mis en place sur l'hélistation (feux de périmètres de FATO). Ce balisage n'aura pas d'impact sur les populations voisines (situé sur la plate-forme, au dessus des habitations et éclairant vers le ciel).
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Combustion du Kérozène, rejet de CO2 Gaz d'échappement des turbines des hélicoptères soit moins de 150 H/an
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	En cas d'accident, il est possible que du carburant soit déversé sur la FATO.
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Eaux pluviales liées à la surface de l'hélistation et éventuelles traces d'hydrocarbure qui sont récupérées en infrastructure de l'ouvrage pourvu d'un séparateur récupérateur d'hydrocarbures avant rejet dans le réseau d'E.P.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une évaluation environnementale n'est pas nécessaire dans la mesure où la création de la seconde hélistation entraînera une diminution des:

- nuisances sonores
- émission de gaz à effet de serre (CO2)

par rapport à la situation actuelle avec une seule hélistation.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe Libre A : Rapport Technique - Création d'une Seconde Hélistation en terrasse sur le CHU Dijon Bourgogne

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

DIJON

le,

22 / 11 / 2021

Signature



